



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 MARS 2021

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents à 10 h 30..... : 16
Nombre de conseillers votants à 10 h 30..... : 31



Rapporteur : Monsieur le Maire

❖ Réunion du Conseil Municipal à Huis Clos

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de tenir la séance dudit conseil à **huis clos**.

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Madame Marie-Laure RENARD en tant que secrétaire de séance.

❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 21 décembre 2020

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 21 décembre 2020.

**INTERCOMMUNALITÉ - AFFAIRES GÉNÉRALES - FINANCES –
RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE –
SYSTÈMES D'INFORMATION**



Rapporteurs : Monsieur Patrice VALLÉE, Premier Adjoint délégué aux Affaires Générales
Monsieur Benjamin GIRARD, Troisième Adjoint délégué aux Finances
Monsieur Fabrice BOIGARD, Cinquième Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique
Madame Francine LEMARIÉ, Quatrième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité
Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Conseiller Municipal Délégué à la Vie Associative

❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 25 mai 2020, exécutoire le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (alinéa 8),
- pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, que la commune soit demandeur ou défendeur, devant les juridictions judiciaires et administratives et à tous les degrés de juridiction sans aucune restriction (alinéa 16),
- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense (alinéa 26).

Dans le cadre de cette délégation, **seize décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

DECISION N° 1 DU 30 DÉCEMBRE 2020
Exécutoire le 29 janvier 2021

DIRECTION DES FINANCES

Fonds Départemental de Développement (F2D) 2021

Demande d'aide financière auprès des services du Conseil Départemental pour la dernière tranche des travaux de réhabilitation de l'ancienne Mairie.

L'estimation financière globale de ces travaux (tranche 2) s'élève à la somme de 940 000,00 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

| TRAVAUX | COÛT H.T | FINANCEMENT | Montant |
|----------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|
| Travaux TR 2 | 940 000,00 € | Emprunt/autofinancement | 760 000,00 € |
| | | F2D (estimation) | 180 000,00 € |
| TOTAL GENERAL | 940 000,00 € | | 940 000,00 € |

DECISION N° 2 DU 26 JANVIER 2021
Exécutoire le 29 janvier 2021

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Bail civil des parcelles cadastrées BO n° 9 et 10, situées rue de la Grosse Borne et lieudit Le Petit Prenez

Désignation d'un locataire : l'Association Amicale des Petits Jardiniers de la Tranchée Saint Cyr / Loire à compter du 5 février 2021 pour une durée de 10 ans.



Le loyer est fixé à 0,10 € le m² sur l'ensemble des parcelles cadastrées section BO n° 9 et 10, soit une surface totale de 18.828 m².

DECISION N° 3 DU 1^{er} FÉVRIER 2021
Exécutoire le 9 février 2021

PETITE ENFANCE

Tarifs publics 2021

Accueil collectif (Souris Verte et Pirouette)

Participation des familles

DECISIONS N° 4 à 15 DU 5 FÉVRIER 2021
Exécutoires le 9 février 2021

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives

Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

LISTE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES
(décisions du 5 février 2021 exécutoires le 9 février 2021)

| DECISIONS | Date | Type | Emplacement | Prix |
|------------------|-------------|--|---|-------------|
| 4 | 05.02.21 | Nouvelle concession funéraire | Cimetière de la République Carré 4 – Emplacement 41 | 400,00 € |
| 5 | 05.02.21 | Renouvellement de concession funéraire | Cimetière de Monrepos Carré 4 – Emplacement 57 | 200,00 € |
| 6 | 05.02.21 | Renouvellement de concession funéraire | Cimetière de la République Carré 6 – Emplacement 19 | 400,00 € |
| 7 | 05.02.21 | Nouvelle concession funéraire | Cimetière de Monrepos Carré 6 – Emplacement 71 | 400,00 € |
| 8 | 05.02.21 | Nouvelle concession funéraire | Cimetière de Monrepos Carré 7 – Emplacement n°10 | 400,00 € |
| 9 | 05.02.21 | Nouvelle concession funéraire | Cimetière de Monrepos Carré 26 – Emplacement 3 | 400,00 € |
| 10 | 05.02.21 | Nouvelle concession funéraire | Cimetière de Monrepos Carré 26 – Emplacement 4 | 200,00 € |
| 11 | 05.02.21 | Nouvelle concession funéraire | Cimetière de Monrepos Carré 26 – Emplacement 5 | 400,00 € |
| 12 | 05.02.21 | Nouvelle concession cinéraire dans le columbarium | Cimetière de Monrepos Cave urne n° 9 – Case n° 213 | 366,00 € |
| 13 | 05.02.21 | Nouvelle concession cinéraire dans le columbarium | Cimetière de Monrepos Tour n° 0 – Niveau 1 – Case n° 191 | 366,00 € |
| 14 | 05.02.21 | Nouvelle concession cinéraire dans le columbarium | Cimetière de Monrepos Tour n° 0 – Niveau 1 – Case n°190 | 366,00 € |
| 15 | 05.02.21 | Renouvellement de concession cinéraire dans le columbarium | Cimetière de Monrepos Tour 2 – Niveau 2 – Case n° 24 | 630,00 € |



DECISION N° 16 DU 18 FÉVRIER 2021
Exécutoire le 19 février 2021

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

CONTENTIEUX– Affaire M.et Mme LEPAPE Philippe et Mireille contre permis de démolir 91 boulevard Charles De Gaulle.

Désignation d'un avocat.

❖ **Affaires Générales – Action de formation en direction des élus – Bilan 2020 et perspectives 2021**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Prend acte du bilan des formations dispensées aux élus en 2020,
- 2) Prend acte des orientations proposées pour 2021.

❖ **Assurances – Contrat « responsabilités et risques annexes » - Constitution d'un groupement de commandes entre la commune et le centre communal d'action sociale – Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes – Désignation du coordonnateur de ce groupement – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature de ladite convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'adhérer au groupement de commandes entre la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-sur-Loire,
- 2) Accepte que la ville de Saint-Cyr-sur-Loire soit le coordonnateur de ce groupement de commandes,
- 3) Adopte la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,
- 4) Autorise, au nom de la commune, Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à ladite convention.

❖ **Assurances – Groupement de commande Ville/CCAS de Saint-Cyr-sur-Loire – Appel d'offres ouvert - Lot n° 3 assurances risques statutaires –Modification en cours d'exécution n° 1 au marché conclu avec le groupement GRAS SAVOYE/AXA - Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de cette modification en cours d'exécution**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Autorise la passation de la modification en cours d'exécution n°1 au marché conclu avec GRAS SAVOYE/AXA,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer cette modification en cours d'exécution n°1.

❖ Finances – Budgets Primitifs 2021 – Examen et vote

A – Budget principal

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 28 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 03 VOIX (M. LEBOSSE, M. VOLLET et son pouvoir Mme DECOCK-GIRAUDAUD)

- Approuve le Budget Principal de la commune qui est arrêté comme suit :

Le Budget Primitif présenté s'élève à **26 871 350 €**

1°) La section de fonctionnement s'élève à **18 344 800 €**

. Les recettes de fonctionnement :

Elles sont composées du produit des impôts directs (taxe foncière, taxe foncière sur les propriétés non bâties) soit **10 698 328 €**, du reversement par la Métropole d'une fraction de la contribution économique territoriale des entreprises pour **2 078 790 €**, des autres dotations pour **1 037 659 €**, de la dotation globale de fonctionnement (**550 000 €**). Les autres recettes fiscales (droits de mutation, etc...) s'élèvent à **1 393 100 €**, les produits des services et recettes diverses à **1 926 983 €** et le report de l'excédent 2020 pour **655 540 €**.

. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent **14 409 800 €** avec les rémunérations du personnel pour **8 943 000 € (62 %)**, les charges à caractère général **3 563 395 € (25 %)** auxquelles il convient d'ajouter les contingents, participations et reversements de produits pour **1 445 354 €**, les intérêts de la dette pour **325 000 €**, les dépenses imprévues et les charges diverses pour **133 051 €**.

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élève à **3 935 000 €** ce qui représente l'autofinancement et la dotation aux amortissements affectés à la section d'investissement.

2°) La section d'investissement s'élève, hors reprise des résultats et reports, à **8 526 550 €**

Le programme d'investissement s'élève à **5 986 750 €** se répartissant ainsi :

- Urbanisme et cadre de vie : **1 863 000 €**
- Infrastructures : **200 000 €**
(part non transférée à la Métropole)
- Equipements sportifs et de loisirs : **125 000 €**
- Action culturelle : **28 000 €**



- Bâtiments communaux : **2 113 000 € (dont 1 422 000 € pour la réhabilitation de l'ancienne Mairie)**
- Sécurité publique : **86 500 €**
- Moyens techniques des services : **430 000 €**
- Fonds de concours versé à la Métropole : **1 141 250 €**
(concerne les compétences transférées : voirie, espaces publics, éclairage public)

Un emprunt est prévu pour 2021 pour un montant maximum de **2 100 000 €**.

B – Budget annexe ZAC Bois Ribert

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à « ZAC Bois Ribert », arrêté aux sommes suivantes : **8 249 951,00 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **6 997 732,00 €** en dépenses et recettes d'investissement.

C – Budget annexe ZAC Charles De Gaulle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Charles de Gaulle », arrêté aux sommes suivantes : **3 912 826,00 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **3 671 512,31 €** en dépenses et recettes d'investissement.

D – Budget annexe ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie « Central Parc »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie », arrêté aux sommes suivantes : **49 175 740,00 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **31 908 292,00 €** en dépenses et recettes d'investissement.

E – Budget annexe « ZAC Croix de Pierre »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Croix de Pierre », arrêté aux sommes suivantes : **2 407 684,22 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **4 134 375,00 €** en dépenses et recettes d'investissement.

F – Budget annexe « ZAC de la Roujolle »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC de la Roujolle », arrêté aux sommes suivantes : **2 817 086,00 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **4 278 527,00 €** en dépenses et recettes d'investissement.

G – Budget annexe du lotissement Equatop La Rabelais

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Equatop La Rabelais », arrêté aux sommes suivantes : **2 335 613,28 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **1 027 170,27 €** en dépenses et recettes d'investissement.

(Tous ces documents sont consultables en Mairie à la Direction des Finances).

❖ Finances – Impôts locaux 2021 – Détermination des taux – Taxe foncière sur les propriétés bâties – Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021. Ces derniers sont fixés comme suit (sur le foncier bâti s'ajoute désormais, au taux d'imposition de la Ville de 16,61 %, le taux départemental de 16,48 %. Les taux restent identiques à 2020) :

| TAXES | PROPOSITIONS 2021 |
|------------------------------|-------------------|
| TAXE SUR LE FONCIER BATI | 33,09 % |
| TAXE SUR LE FONCIER NON BATI | 42,69 % |

❖ Finances – Budget Primitif 2021

A – Subventions accordées aux associations

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Attribue des subventions aux associations énumérées ci-dessous pour un montant total de 350 881,00 €.



| Tiers | Montant Inscrit |
|--|-----------------|
| COMITE DU PERSONNEL MUNICIPAL | 4 000,00 € |
| ANCIENS COMBATTANTS ET AMIS RESISTANTS | 100,00 € |
| COMITE I ET L CONCOURS NATIONAL | 100,00 € |
| CONSERVATOIRE DE LA BRODERIE DE TOURAIN | 200,00 € |
| ARAC ST CYR | 9 120,00 € |
| CAPHARNAUM THEATRE | 800,00 € |
| COMPAGNIE DU BONHEUR | 1 300,00 € |
| ENSEMBLE VOCAL DE LA PERRAUDIERE | 1 600,00 € |
| FESTHEA | 5 000,00 € |
| TROUPE D UTOPISTES | 500,00 € |
| HOMMES ET PATRIMOINE | 1 000,00 € |
| BRIDGE CLUB DE SAINT CYR SUR LOIRE | 1 000,00 € |
| LE BONHEUR EST DANS LE CHAI | 150,00 € |
| TOURAIN SLOVENIE | 300,00 € |
| COMITE DES VILLES JUMEEES | 1 700,00 € |
| PREVENTION ROUTIERE | 200,00 € |
| FAMILLES VICTIMES ACCIDENTS | 300,00 € |
| PROTECTION CIVILE DE L INDRE ET LOIRE | 2 500,00 € |
| SPA REFUGE DE TOURS | 450,00 € |
| COOP SCOL CHARLES PERRAULT | 250,00 € |
| COOP SCOL ECOLE MATERNELLE PERIG | 250,00 € |
| COOP SCOL ECOLE ELEMENTAIRE PERIG | 250,00 € |
| COOP SCOL ECOLE MATERNELLE H DE BALZAC | 250,00 € |
| COOP SCOL ENGERAND | 250,00 € |
| COOP SCOL ECOLE ELEMENTAIRE A France | 250,00 € |
| UNION DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE D'I & L | 120,00 € |
| USEP ECOLE ENGERAND | 200,00 € |



| Tiers | Montant Inscrit |
|---------------------------------------|-----------------|
| AIDES | 200,00 € |
| APF FRANCE HANDICAP | 250,00 € |
| BANQUE ALIMENTAIRE DE TOURAIN | 1 500,00 € |
| BIBLIOTHEQUE SONORE DE TOURS | 250,00 € |
| CTP 37 | 200,00 € |
| JALMALV TOURAIN | 100,00 € |
| BLOUSES NOTES | 1 000,00 € |
| BLOUSES ROSES LES | 250,00 € |
| AMIS PETITS FRERES DES PAUVRES T | 300,00 € |
| VIE LIBRE TOURS CENTRE | 350,00 € |
| OB'IN TOURS ASSOCIATION | 575,00 € |
| PLANNING FAMILIAL 37 | 700,00 € |
| SCLEROSES EN PLAQUES | 200,00 € |
| SECOURS CATHOLIQUE INDRE ET LOIRE | 500,00 € |
| AVMEH VISITE MALADE HOPITAL | 100,00 € |
| VALENTIN HAUJY | 250,00 € |
| STE D HORTICULTURE DE TOURAIN | 300,00 € |
| AMICALE PETITS JARDINIERS | 700,00 € |
| SAUVE QUI PLUME | 300,00 € |
| FOYER SOCIO EDUC COLLEGE BERGSON | 700,00 € |
| FOYER SOCIO EDUC COLLEGE BECHELLERIE | 700,00 € |
| CAMPUS DES METIERS ET DE L ARTISANAT | 1 520,00 € |
| CFABTP INDRE ET LOIRE | 800,00 € |
| CFA SORIGNY | 240,00 € |
| MAISON FAMILIALE RURALE | 80,00 € |
| BERGSON ASSOCIATION SPORTIVE | 200,00 € |
| SPORTIVE BECHELLERIE | 200,00 € |
| AMICALE DE PETANQUE DE ST CYR | 350,00 € |
| AMICALE DES PECHEURS | 400,00 € |
| JUDO ST CYR | 10 500,00 € |
| JUJITSU SAINT CYR | 1 000,00 € |
| PASSE MADANSE | 500,00 € |
| GRENADIERE CENTRE EQUESTRE DE LA | 5 000,00 € |
| ETOILE BLEUE SAINT CYR SUR LOIRE | 43 000,00 € |
| MMA FIGHT CLUB GYM | 500,00 € |
| REVEIL SPORTIF DE SAINT CYR | 132 119,00 € |
| HANDBALL ST CYR TOURAIN AGGLOMERATION | 33 000,00 € |
| RELIQUAT ENVELOPPE | 2 026,00 € |
| TOTAL ENVELOPPE | 273 000,00 € |



Il est précisé pour mémoire qu'à ces sommes s'ajoutent des crédits d'un montant de **77 881,00 €** versés par Tours Métropole Val de Loire sur proposition de la Commune, répartis comme suit :

| | |
|--|---------------------|
| - Réveil Sportif de Saint-Cyr-sur-Loire : 50 881,00 € , soit un montant total de | 183 000,00 € |
| - Etoile Bleue de Saint-Cyr-sur-Loire : 10 000,00 € , soit un montant total de | 53 000,00 € |
| - Centre de Formation Équestre de la Grenadière : 5 000,00 € soit un montant total de | 10 000,00 € |
| - FESTHÉA : 4 500, 00 € soit un total de | 9 500,00 € |
| - Festival théâtre du Val de Luynes : | 2 500,00 € , |
| - Les Moments Musicaux de Touraine : | 3 000,00 € , |
| - Théâtre de l'Ante : | 1 000,00 € , |
| - Ciné Off : | 1 000,00 € . |

B – Transparence des aides financières versées par la commune – Subvention 2021

- **Convention bipartite entre le Réveil Sportif et la commune**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

- **Convention bipartite entre le SCHB et la commune**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

- **Convention bipartite entre l'Etoile Bleue et la commune**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

❖ Finances – Autorisations de programme – Actualisation, ouverture et vote des autorisations de programme

A – Construction des écoles Anatole France et Honoré de Balzac sur le site de Monjoie



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Vote l'autorisation de programme AP2016/01 GS MONTJOIE, ainsi que les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-après,
- 2) Autorise le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2021 indiqués dans le tableau ci-après.

| AUTORISATIONS DE PROGRAMME | | | | | | | | | | | RESSOURCES | | | |
|----------------------------|---|-------------------|-------------------|---------|---------|-----------|-----------|---------|---------|---------|--------------------|--|--|------------|
| N° AP | Objet de l'opération | Montant de l'A.P. | | CP 2016 | CP 2017 | CP 2018 | CP 2019 | CP 2020 | CP 2021 | CP 2022 | CP 2023 et au-delà | nature du financement | montant | Total A.P. |
| | | ancien montant | montant actualisé | | | | | | | | | | | |
| 2016/01 | Ecoles Honoré de Balzac et Anatole France | 8 900 000 | 10 460 000 | 1 080 | 451 149 | 2 890 113 | 6 232 921 | 754 381 | 128 438 | 1 919 | 0 | autofinancement Vente foncier Balzac subvention emprunt | 6 261 598 1 056 000 1 142 402 2 000 000 | 10 460 000 |

B – Modification et vote de l'autorisation de programme pour la réhabilitation de l'ancienne Mairie

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Vote l'autorisation de programme AP2017/01 Réhabilitation de l'ancienne mairie, ainsi que les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-après,
- 2) Autorise le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2021 indiqués dans le tableau ci-après.

| AUTORISATIONS DE PROGRAMME | | | | | | | | | | RESSOURCES | | |
|----------------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------|---------|---------|-----------|-----------|---------|--------------------|--|-----------------------------------|------------|
| N° AP | Objet de l'opération | Montant de l'A.P. | | CP 2018 | CP 2019 | CP 2020 | CP 2021 | CP 2022 | CP 2023 et au-delà | nature du financement | montant | Total A.P. |
| | | ancien montant | montant actualisé | | | | | | | | | |
| 2017/01 | Réhabilitation de l'ancienne Mairie | 3 120 000 | 3 472 400 | 8 730 | 247 870 | 1 523 395 | 1 692 405 | 0 | 0 | autofinancement Subvention emprunt | 1 958 509 473 491 1 040 400 | 3 472 400 |

C – Modification et vote de l'autorisation de programme pour le cimetière de Monrepos

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Vote l'autorisation de programme AP2017/01 Extension du cimetière de Monrepos, ainsi que les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-après,
- 2) Autorise le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2021 indiqués dans le tableau ci-après.



| AUTORISATIONS DE PROGRAMME | | | | | | | | RESSOURCES | | | |
|----------------------------|------------------------------------|-------------------|-------------------|---------|---------|---------|---------|--------------------|--|-------------------------|------------|
| N° AP | Objet de l'opération | Montant de l'A.P. | | CP 2019 | CP 2020 | CP 2021 | CP 2022 | CP 2023 et au-delà | nature du financement | montant | Total A.P. |
| | | ancien montant | montant actualisé | | | | | | | | |
| 2019/01 | Extension du cimetière de Monrepos | 905 000 | 712 602 | 304 090 | 404 245 | 4 267 | 0 | 0 | autofinancement Subvention emprunt | 450 000 0 262 602 | 712 602 |

D – Ouverture d'une autorisation de programme pour le programme pluriannuel de vidéo-protection

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Vote l'autorisation de programme AP2021/01 Extension du programme de vidéo-protection, ainsi que les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-après,
- 2) Autorise le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2021 indiqués dans le tableau ci-après.

| AUTORISATIONS DE PROGRAMME | | | | | | | RESSOURCES | | |
|----------------------------|--|-------------------|-------------------|---------|---------|--------------------|---|--------------------------------------|------------|
| N° AP | Objet de l'opération | Montant de l'A.P. | | CP 2021 | CP 2022 | CP 2023 et au-delà | nature du financement | montant | Total A.P. |
| | | ancien montant | montant actualisé | | | | | | |
| 2021/01 | Extension du programme de vidéo protection | | 200 000 | 60 000 | 70 000 | 70 000 | autofinancement FCTVA Subvention emprunt | 80 000 30 000 40 000 50 000 | 200 000 |

❖ Finances – Fonds de concours versés par Tours Métropole Val de Loire – Année 2021

A – Annuel

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de 2021, l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 253 950,00 € pour son programme d'acquisitions foncières.

B – Fonctionnement de la piscine municipale Ernest Watel

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de 2021, l'attribution d'un fonds de concours de 110 000,00 € pour le fonctionnement de la piscine municipale.



❖ **Finances – Provision pour dépréciation des comptes de tiers**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de provisionner à hauteur de 10 000,00 € pour dépréciation des comptes de tiers à constituer,
- 2) Dit que cette provision sera comptabilisée suivant le régime semi-budgétaire (la somme est ainsi réellement mise de côté pour prévoir l'admission en non-valeur de titres devenus irrécouvrables).

❖ **Finances - Acquisition de 14 logements en VEFA par Touraine Logement au Domaine de la Chanterie – Demande de garantie d'emprunt**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne son accord de principe pour un emprunt prévisionnel de 1 366 000,00 € à garantir à hauteur de 50 % pour l'acquisition en VEFA par Touraine Logement ESH de 14 logements collectifs en PLUS, PLAI et PLS.

❖ **Finances – Commande Publique – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 26 janvier et le 8 mars 2021**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Finances – Marchés Publics – Liste des marchés conclus au cours de l'année 2020 – nom des attributaires**

Monsieur GIRARD signale que ce rapport concerne la liste des marchés conclus en 2020 selon le décret 2016-360 du 1^{er} avril 2016 et de plusieurs articles codifiés dans le Code de la Commande Publique – L 2196-3 et R 2196-4 à D 2196-7. Cette liste est disponible au service des marchés publics et sur le site Internet de la commune.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 15 mars 2021**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 15 mars 2021.



❖ **Sécurité Publique – Etat statistique de la délinquance d'octobre à décembre 2020**

Monsieur BOIGARD souligne, pour 2020, une deuxième année de baisse des faits sur la commune, notamment sur les postes concernant les atteintes aux biens. Par contre, il fait remarquer une augmentation des atteintes aux personnes en soulignant que les effets de la crise sanitaire se font sentir dans ce domaine notamment sur les aspects familiaux et sociaux.

❖ **Intercommunalité – Compte rendu de la réunion du conseil métropolitain du 25 février 2021**

Madame LEMARIÉ explique que figuraient à l'ordre du jour de ce conseil les orientations budgétaires, le tramway avec un investissement total de plus d'un milliard pour la deuxième ligne, le parking de 2 500 places de l'hôpital Trousseau, le plan climat avec un maraîchage à grande échelle pour relancer les circuits courts et les produits du terroir.

Elle souligne par ailleurs que Tours Métropole Val de Loire prévoit d'augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 8,96 % à 10,86 %. Elle précise que la fiscalité était de 18,00 € par tonne enfouie, elle passera à 30,00 € en 2021, 40,00 € en 2022, 50,00 € en 2023 et 58,00 € en 2024.

Elle termine en précisant que le montant des dépenses d'investissement prévu pour le budget de la Métropole se montera à 129 millions d'euros.

❖ **Comptes rendus des réunions de la commission Intercommunalité, Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique et Systèmes d'Information des mercredi 10, jeudi 25 février 2021 et de la commission générale du 8 mars 2021**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**ANIMATION – VIE SOCIALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE - CULTURE –
RELATIONS INTERNATIONALES - COMMUNICATION**

**Rapporteurs : Madame Valérie JABOT, Deuxième Adjointe déléguée aux Affaires Sociales
Monsieur Bruno LAVILLATTE, Conseiller Municipal Délégué à l'Action Culturelle
Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Conseiller Municipal Délégué aux Sports**

❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 15 février 2021**

Madame JABOT n'a rien de particulier à signaler.

❖ **Action Culturelle – Projet avec le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de Saint-Cyr-sur-Loire pour le projet « Radio pour tous » dans le cadre du PACT 2021**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la réalisation de ce projet et participe à son financement,
- 2) Accepte de financer cette action à hauteur de 480,00 €.

❖ **Action Culturelle – Modification de la structuration de la fédération Scen'O Centre – Augmentation de la cotisation annuelle**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le montant de la cotisation annuelle à la Fédération Scène O centre soit 180,00 €.

❖ **Sports – Utilisation du parc de l'accueil de loisirs du Moulin Neuf – Convention de mise à disposition entre le Réveil Sportif, la section tir à l'arc et la commune de Saint-Cyr-sur-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale, Associative et Sportive – Culture – Relations Internationales - Communication du mardi 23 février 2021**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

JEUNESSE – ENSEIGNEMENT – LOISIRS – PETITE ENFANCE

Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Sixième Adjointe déléguée à l'Enseignement et à la Vie Educative
Madame GUIRAUD, Huitième Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances

❖ **Enseignement – Sorties scolaires 2020-2021**

A – Sorties scolaires de 1^{ère} catégorie – Attribution des subventions par école en fonction des projets

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- Décide de verser sur le compte de chaque coopérative scolaire la somme correspondant à la subvention proportionnelle au nombre d'élèves dans leur établissement, à savoir :

| Ecoles | Nombre d'élèves | Montant de la subvention |
|-----------------------|-----------------|--------------------------|
| Engerand | 255 | 777,75 € |
| Charles Perrault | 134 | 408,70 € |
| Périgourd maternelle | 80 | 244,00 € |
| Périgourd élémentaire | 219 | 667,95 € |
| Honoré de Balzac | 133 | 405,65 € |
| Anatole FRANCE | 212 | 646,60 € |
| TOTAL | 1033 | 3 150,65 € |

B – Sorties scolaires de 2^{ème} catégorie – Attribution des subventions par école en fonction des projets

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Retient les projets présentés dans le tableau ci-après pour les sorties scolaires de 2^{ème} catégorie,
- 2) Décide de verser sur le compte de chaque coopérative scolaire la somme correspondant au 1/3 des dépenses prévisionnelles mentionnées dans le tableau ci-après.



**Sorties scolaires de 2^{ème} catégorie
Année scolaire 2020/2021**

(Pour mémoire : Sorties occasionnelles sans nuitée. Participation municipale à hauteur 1/3 du montant)

| Ecoles | Classes concernées | Nombre d'enfants | Thème | Lieu du projet | Coût | Subvention |
|-------------------------------|-------------------------|------------------|--------------------------|--------------------------------|-------------|------------|
| CHARLES PERRAULT | toutes les classes | 132 | Forteresse de Montbazon | Forteresse de Montbazon | 1 900,00 € | 633,33 € |
| | total enfants | 132 | total | | 1 900,00 € | 633,33 € |
| ENGERAND | CPA | 22 | La Chèverrie | Marcilly sur Maulne | 372,00 € | 124,00 € |
| | CPA - CPB | 44 | La Chèverrie | Marcilly sur Maulne | 532,00 € | 177,33 € |
| | CE1A - CE1B | 49 | Journée au Château | | 700,00 € | 233,33 € |
| | CE1A - CE1B | 49 | Journée à la Gloriette | La Gloriette | 140,00 € | 46,67 € |
| | CE2A - CE2B | 51 | Journée Roc aux Sorciers | Angles sur Anglin | 1 400,00 € | 466,67 € |
| | CE2B | 24 | Recontre danse | | 300,00 € | 100,00 € |
| | CM1A - CM1B | 54 | Forteresse de Montbazon | Montbazon | 910,00 € | 303,33 € |
| | CM2A - CM2B | 58 | Initiation à la voile | Club de voile à Joué les Tours | 3 608,00 € | 1 202,67 € |
| | ULIS | 9 | Visite Château d'Amboise | Amboise | 300,00 € | 100,00 € |
| | total enfants | 360 | total | | 8 262,00 € | 2 754,00 € |
| ANATOLE FRANCE | CP + CE1/CE2 | 51 | Château de Chaumont | Chaumont | 1 092,00 € | 364,00 € |
| | CP/CE1 + CE1 | 51 | Forteresse de Montbazon | Montbazon | 700,00 € | 233,33 € |
| | CE2 | 27 | Animation en Brenne | Parc de Brenne | 1 030,00 € | 343,33 € |
| | CM2 + CM1/CM2 + CE2/CM1 | 78 | Journée au Parc | | 1 880,00 € | 626,67 € |
| | total enfants | 207 | total | | 4 702,00 € | 1 567,33 € |
| HONORE DE BALZAC | | | | | | |
| | total enfants | 0 | total | | 0,00 € | 0,00 € |
| PERIGOURD ELEMENTAIRE | CP | 25 | Ferme pédagogique | | 260,00 € | 86,67 € |
| | CE1 | 27 | Château de Gizeux | | 550,00 € | 183,33 € |
| | total enfants | 52 | total | | 810,00 € | 270,00 € |
| PERIGOURD Maternelle | Toutes les classes | 78 | Ecomusée du Véron | Savigny en Véron | 1 316,00 € | 438,67 € |
| | | 78 | total | | 1 316,00 € | 438,67 € |
| total écoles publiques | | 829 | total général | | 16 990,00 € | 5 663,33 € |

C – Sortie scolaire de 3^{ème} catégorie de l'école élémentaire Périgourd – Convention avec le prestataire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Retient le projet de 3^{ème} catégorie de l'école Périgourd : Séjour à LE BLANC (36) pour les classes de Madame GALLARD et Monsieur DAULOIR (CM1-CM2),
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer la convention relative à ce séjour LE BLANC (36) avec « La Base de Plein Air ».



❖ **Petite Enfance – Modification des règlements de fonctionnement de la Souris Verte et de Pirouette**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la modification du règlement de fonctionnement des structures petite enfance,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à signer tout document s'y rapportant.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Jeunesse - Enseignement – Loisirs – Petite Enfance du mercredi 24 février 2021**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**URBANISME – PROJETS URBAINS - AMÉNAGEMENT URBAIN –
COMMERCE - ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES**

Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Septième Adjoint délégué à l'Urbanisme, à l'Aménagement Urbain, Commerce
Monsieur VRAIN, Neuvième Adjoint délégué à l'Environnement, à l'Embellissement de la Ville et
aux Moyens Techniques

❖ **ZAC Ménardière–Lande–Pinauderie**

A – Abandon de servitude sur le chemin d'exploitation situé pour partie sur la parcelle cadastrée AO n° 4

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord pour l'abandon du droit d'usage au chemin d'exploitation dont bénéficie la parcelle cadastrée section AO n° 4, propriété de la Ville,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme à signer tous les actes et pièces utiles,
- 3) Précise qu'aucun frais ne sera demandé à la Ville pour cette constatation.

B – Travaux de construction de la maison de quartier Denise Dupleix – MAPA II – Travaux – Modifications en cours d'exécution aux différents lots – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de ces modifications en cours d'exécution

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Examine les modifications en cours d'exécution et autorise la conclusion de ces dernières, à savoir :

| Lot(s) et désignation entreprises | Modification en cours d'exécution n°1 | Montant en € HT de la modification en cours d'exécution | Montant initial du marché en € HT | Montant du marché après modification en cours d'exécution n°1 et % d'augmentation |
|--|---|---|-----------------------------------|---|
| 01 - TPPL | Suppression protection polyane, moins-value pour réalisation des talus. Démolition et dépose de réseaux, pose de regard en limite de propriété. | - 20 143,80 € (moins-value) | 223 015,84 € | 202 872,04 € soit - 9,03 % |
| 02 - PLEE | Réalisation d'une dalle sur terrasse pour cour de récréation, réalisation d'un mur en pignon EST au-dessus du mur de la rampe surmontée d'un acrotère en béton poli, fourniture et pose de fourreaux souples complémentaires sous la dalle portée de la rampe et sous le dallage du sous-sol. Suppression poste étanchéité en local chaufferie, suppression de prestations du lot gros œuvre devenues non nécessaires. Fourniture et pose de murets en L béton blanc, réalisation d'un lettrage en engravure sur panneau préfabriqué. | + 27 057,12 € | 848 512,00 € | 875 569,12 € soit + 3,19 % |
| 03 -LEFEVRE | Néant | | | |
| 04 - SENNEGON suite à absorption de JCB Construction (cf avenant de transfert) | Néant | | | |
| 05 - SENNEGON | Néant | | | |
| 06 – SMAC | Suppression du profil zinc de protection des façades en pierre | -2 826,32 € (moins-value) | 102 701,34 € | 99 875,02 € soit - 2,75 % |
| 07 – VERRE SOLUTION | Néant | | | |
| 08 – SNC MOUNNIER | Suppression garde-corps métallique intérieur, ventilation haute des gaines d'ascenseurs, équipements ascenseurs et suppression signalétique façade. | - 4 513,30 € (moins-value) | 62 683,66 € | 58 168,36 € soit – 7,20 % |



| | | | | |
|---|---|-------------------------------|--------------|------------------------------|
| 09 - VILLEVAUDET | Néant | | | |
| 10 - ISOCAY | Néant | | | |
| 11 - APM | Néant | | | |
| 12 - CHUDEAU | Néant | | | |
| 13 - MALEINGE | Suppression chape thermo-acoustique R+1 et remplacement par chape ciment lissée 350 kg + phonique 18 dB au R+1 | - 7 468,30 € (moins-value) | 105 500,00 € | 98 031,70 € soit -7,08% |
| 14 - CHUDEAU | Néant | | | |
| 15 – TUNZINI Centre val de Loire | Néant | | | |
| 16 - CEGELEC | Ajustement de la prestation pour l'éclairage intérieur et contrôle accès. Adaptation du mode de pose des modèles photovoltaïques | + 5 504,00 € | 330 000,00 € | 335 504,00 € soit + 1,60% |
| 17–Compagnie Française des Ascenseurs | Fourniture et pose de système Pulsair | + 900,00 € | 22 250,00 € | 23 150,00 € soit + 4,04 % |
| 18 – ARTISANS PAYSAGISTES | Suppression arrosage massif aire de jeux, modification de revêtement de sol pour aire de jeux, modification terrassements paysagers. Fourniture et mise en œuvre de sol souple. | - 8 799,57 € (moins-value) | 97 389,72 € | 88 590,15 € soit - 9,00 % |
| 19 – SAINES NETTOYAGE | Néant | | | |

- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer ces modifications en cours d'exécution avec les entreprises attributaires des marchés.

❖ Travaux de réhabilitation de l'ancien hôtel de ville – MAPA II – Travaux – Modifications en cours d'exécution aux différents lots – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de ces modifications en cours d'exécution

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Examine les modifications en cours d'exécution et autorise la conclusion de ces dernières, à savoir :



| Lots et entreprises | Dernières modifications en cours d'exécution avant réception de travaux | Montant en € HT de la modification en cours d'exécution avant réception de travaux | Montant initial du marché en € HT | Montant des marchés après toutes les modifications en cours d'exécution % d'augmentation |
|----------------------------|--|--|-----------------------------------|---|
| Lot 1 CAZY GUILLAUME | Plus-values et moins-values concernant la démolition et les travaux de maçonnerie | + 18 832,02 € | 216 000,00 € | 270 289,27 € Soit + 25,1339 % |
| Lot 2 CAZY GUILLAUME | Plus-values et moins-values sur la peinture ravalement et reprise des seuils Plus-values pour ravalement et rejointement complet de l'ensemble des façades car joint poreux | + 2 646,92 € + 27 500,00 € Total + 30 146,92 € | 115 000,00 € | 145 146,92 € Soit + 26,2147 % |
| Lot 4 BOUSSIQUET | Habillage zinc œil de bœuf et reprise grillage sous face de la tour Plus-values et moins-values châssis désenfumage, sorties chaudière, descentes EP et souches cheminées | +4 388,02 € + 6 346,50 € Total + 10 734,52 € | 75 398, 31 € | 123 184,00 € Soit + 63,3776 % |
| Lot 5 GUERIN FRERES | Etanchéité œil de bœuf dans les combles Nouvelle porte dans bâtiment nord-Hall 1 | + 3 404,00 € + 18 397,00 € Total + 21 801,00 € | 209 971,00 € | 255 529,00 € Soit + 21,6973 % |
| Lot 7 TOLGA | Plus-values et moins-values coffrage désenfumage et modifications de cloison pour encoffrements divers | + 4 673,82 € | 180 292,82 € | 229 071,78 € Soit + 27,0554 % |
| Lot 8 IFP MORAIS | Plus-values pour panneaux acoustiques | + 2 400,00 € | 46 376,50 € | 45 538,96 € Soit - 1,8059 % |
| | Plus-values carrelage locaux pour garage, TGBT chaufferie, couloir. Moins-value pour carrelage faïence (dégagement/sanitaire RDC) | + 5 318,00 € - 644,78 € | | |



| | | | | |
|--------------------------|--|--|--------------|--------------------------------------|
| Lot 9 SARL SNEV | Plus-value et moins-values carrelage faïence (combles) | + 4 407,10 € | 94 000,00 € | 125 406,07 € Soit + 33,4107 % |
| | Plus-values carrelage rez-de- jardin | + 324,00 € | | |
| | Moins-value revêtement sols des combles | -3 024,00 € + 1605,15 € | | |
| | Plus-values et moins-values revêtements de sols et faïence | Total + 7 985,47 € | | |
| Lot 10 SAS CHUDEAU | Plus-value peinture cadran | + 894,76 € | 117 785,53 € | 109 988,87 € Soit - 6,6194 % |
| Lot 12 INEO CENTRE | Plus-values et moins-values sur éclairage intérieur/extérieur. Suppression écran/vidéo salle Grandgousier | + 6 436,16 € | 333 227,95 € | 348 951,11 € Soit + 4,7185% |
| Lot 13 CCER | Plus-value pour REL radiateur | + 567,00 € | 206 252,82 € | 207 215,51 € Soit + 0,4667 % |
| Lot 14 CCER | Plus-value pour WC supplémentaires au rez-de- chaussée. | + 1 277,62 € | 59 933,20 € | 92 394,01 € |
| | Plus-values et moins-values pour WC dans le logement. | + 273,78 € Total + 1 551,40 € | | Soit + 54,1617 % |

2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer ces modifications en cours d'exécution avec les entreprises attributaires des marchés.

❖ **Travaux de réhabilitation de la ferme de la Rablais – Marché de procédure adaptée II – Marché de maîtrise d'œuvre - Résiliation du marché – Versement d'une indemnité de résiliation**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la ferme de la Rablais,
- 2) Accepte le versement de l'indemnité de résiliation comme défini dans le décompte de résiliation qui sera établi.

❖ **Acquisition foncière – ZAC de la Croix de Pierre – Acquisition des parcelles non bâties cadastrées BV n° 60 (301 m²) et 248 (11.274 m²) appartenant aux consorts MOREAU**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir, libre d'occupation, auprès des consorts MOREAU, les parcelles non-bâties cadastrées BV n° 60 (301 m²) et 248 (11.274 m²), lieudits la Croix de Pierre et les Clos Boués incluses dans la ZAC de la Croix de Pierre,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 289 074,00 €, en ce compris l'indemnité d'éviction qui serait éventuellement due au fermier,
- 3) Désigne la SCP BERTRAND-GRANDON, Notaires à Saint-Cyr-sur-Loire, pour la demande de pièces nécessaires audit acte et notamment procéder à la purge éventuelle de tout droit de préemption et pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Cession foncière - ZAC Charles de Gaulle – lot n° 2a – cadastré section BP n° 736p et 741p sis 2 allée Charles Spiessert au profit de M. et Mme BELBACHIR**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de céder le lot n°2a cadastré section BP n° 736p et 741p sis 2 allée Charles Spiessert d'une surface de 1 079 m² de la ZAC Charles de Gaulle, au profit de Monsieur et Madame BELBACHIR,
- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 197,00 € HT le mètre carré conformément à la grille des prix, soit un montant global de 212 563,00 € HT,
- 3) Motive cette décision par le fait que la Commune n'envisage de réaliser aucun aménagement public sur le lot dont il s'agit et souhaite favoriser le développement de l'habitat dans ce secteur,
- 4) Désigne la SCP BERTRAND-GRANDON, Notaires à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de la promesse de vente puis de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire des acquéreurs,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières signer tout avant contrat, tout acte authentique de vente et plus généralement tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Précise que la recette correspondant à cette cession sera versée au budget annexe de la ZAC Charles de Gaulle,
- 7) Précise qu'en cas d'annulation de la vente avec le ou les acquéreurs susvisés, la commune se réserve le droit de proposer ce lot à un autre acquéreur potentiel.

❖ **Passage d'une canalisation électrique souterraine pour une étude d'extension de réseaux 54 rue du Mûrier sur la parcelle cadastrée section AM n° 551 – Convention de servitude avec le SIEIL**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord pour la conclusion avec le SIEIL d'une convention amiable d'implantation de réseau de distribution publique d'énergie électrique sur la parcelle cadastrée section AM n° 551 appartenant à la Commune,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme à signer tous les actes et pièces utiles qui en découlent.

❖ **Périmètre d'étude n° 3 - Coteau de la Mairie – Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour les abords de la rue de la Mairie**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué aux moyens techniques à déposer et à signer, au nom de la Commune, les Déclarations Préalables (DP) de travaux relatives aux biens ci-dessus énoncés, afin de procéder à la réalisation des travaux dans le cadre des restructurations précisées supra,
- 2) Autorise la réalisation des travaux.

❖ **Quartier rue de la Mairie – Conventions de mise à disposition et de servitude avec ENEDIS sur la parcelle cadastrée section AZ n° 91 pour l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord pour la conclusion avec ENEDIS d'une convention de mise à disposition sur la parcelle cadastrée section AZ n° 91 appartenant à la Ville,
- 2) Donne son accord pour la conclusion avec ENEDIS d'une convention de servitude de passage de câbles souterrains sur la parcelle cadastrée section AZ n° 91 appartenant à la Ville,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme à signer tous les actes et pièces utiles qui en découlent.

❖ **Comptes rendus des réunions de la commission Urbanisme – Projets Urbains - Aménagement Urbain - Commerce – Environnement - Moyens Techniques des lundi 22 février et 8 mars 2021**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**Pour le Maire absent,
Le Premier Adjoint,**

Patrice VALLÉE.